

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pont sur le Laà à Orthez Sainte Suzanne Réunion publique du mercredi 8 janvier, 18h, à Sainte Suzanne

1. Le contexte

L'actualité récente des chutes de ponts (Gênes en Italie, Mirepoix-sur-Tarn en Haute-Garonne) a alerté sur l'état de ces ouvrages, en même temps qu'elle nous a rappelé leur rôle déterminant en matière de déplacements.

Suite à l'accident du pont de Gênes, une mission d'information sénatoriale sur la sécurité des ponts a d'ailleurs été créée. Elle a mis en exergue la vétusté de certains de ces ouvrages et les insuffisances de leur suivi par les collectivités en charge de leur gestion.

En sa qualité de gestionnaire de la voirie communale, la CCLO compte environ 300 ponts sur son territoire ; ceux de l'ex-communauté de communes de Lacq ont fait l'objet d'un diagnostic en 2011.

Le pont sur le Laà, également inspecté en 2011, emprunte le chemin de Lacarère dans la traversée de Sainte Suzanne. Comme le déversoir privé situé à environ 25 mètres à l'aval, il a essuyé les dernières crues majeures du Laà de juin 2018 et décembre 2019.

2. De multiples enjeux

2.1 Des enjeux stratégiques et sécuritaires

Ce pont qui traverse le bourg de Sainte Suzanne a un rôle majeur de desserte locale, mais aussi de transit. Il se situe en effet sur un itinéraire de substitution aux RD 817 et 23, notamment pour rejoindre Salles Mongiscard et Lanneplaà, voire d'autres communes plus éloignées telles que Salies-de-Béarn ou Sauveterre-de-Béarn.

Selon un comptage réalisé en septembre 2018, la voie communale de Lacarère supporte un trafic journalier de 5032 véhicules, dont 219 poids lourds (4,4%). De nombreux engins agricoles de charge importante franchissent d'ailleurs cet ouvrage avec une largeur de chaussée limitée (3,20 m), ne permettant pas le croisement aisé des véhicules.

2.2 Des enjeux patrimoniaux et financiers

Une inspection du pont et du seuil déversoir privé situé à l'aval avait été réalisée en 2011 par l'ex-Communauté de Communes du Canton d'Orthez. Elle avait déjà mis en évidence des affouillements importants sous ces deux ouvrages qui ont essuyé plusieurs montées d'eau significatives en juin 2013, janvier 2014, juin 2018 et décembre 2019.

La stabilité de ces ouvrages devient désormais essentielle. La tenue du barrage aval permet de maintenir un plan d'eau qui participe également de la solidité du pont.

La réfection des deux ouvrages suppose une maîtrise du déversoir par la sphère publique. Mais elle s'impose pour des travaux permettant de préserver la stabilité de l'ensemble. Toutefois, comme pour bon nombre de franchissements de ce type, les travaux de réparation mobiliseront des ressources financières importantes (voir ci-dessous).

C'est pourquoi la CCLO a missionné le bureau d'études spécialisé Getec de Toulouse pour une nouvelle inspection actualisant celle de 2011 et, sur cette base, l'élaboration d'un projet de travaux précisant la nature des réparations et leur coût prévisionnel.

3. Le diagnostic des ouvrages

La visite du 5 août 2019 avec une auscultation visuelle des parties aériennes de l'ouvrage n'a pas montré d'évolution significative des pathologies constatées en 2011, même si un vieillissement de la chaussée est avéré.

Par contre, en ce qui concerne les fondations, la visite subaquatique du 9 août 2019 avec intervention de plongeurs, a permis de constater un net développement des affouillements sous ouvrages, attestant d'une érosion régressive de l'aval vers l'amont.

C'est particulièrement vrai pour le barrage privé ; l'affouillement constaté en 2011 d'une profondeur de 1,50 m mesure désormais 4 mètres vers l'amont.

Cette évolution radicale peut préfigurer de nouveaux désordres entre le pont et le déversoir avec un surcreusement du lit de la rivière à même de mettre en péril le pont.

4. L'approche financière

A partir de ces investigations complètes, le coût des travaux, hors frais de maîtrise d'œuvre et autres prestations est estimé à 236 879 € TTC pour le pont et 139 740 € TTC pour le déversoir, valeur octobre 2019.

On constate une augmentation marquée des coûts de réparation qui avaient été estimés en septembre 2012 à 171 613 € TTC pour le pont et à 66 952 € TTC pour le barrage.

La CCLO a voté sur son budget primitif 2020 une somme de 10 000 € permettant d'assurer une continuité à ce dossier avec, notamment le montage d'un dossier « loi sur l'eau » préalable règlementaire aux réparations.

S'agissant des travaux proprement dit, le montage financier est à préciser, étant entendu que l'Etat, questionné sur le sujet, n'a pas à ce jour mis en place d'aide spécifique pour ce type de travaux, malgré leur actualité.

Contact presse : service communication CCLO
05 59 60 84 26 | m-dussarrat@cc-lacqorthez.fr